



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2020-129**

Objet :

Acquisition des parcelles cadastrées AR42 et AR43 – propriétés de Mmes et Mrs MIRA Henri, SANCHEZ Bernadette, DEBUF Joël, DECOCK Viviane.

Délibération affichée le :

L'an deux mille vingt et le quinze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Chai de la gare, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

Étaient présents : MM. Olivier SERVEL – Joëlle SOREL – François COLOMBIER – Véronique DURAND – Michel BLANES – Martine LABEUR arrivée à 18h35 – Olivier NADAL – Francine DEHAIL – Marcel CHRISTOL – Richard GARCIA – Marie-Noëlle FIAULT départ à 19h45 – Marie-Hélène SANCHEZ – Sabine JOURNET – Philippe LASSALVY – Christine DEBEAUCÉ – Dominique RAYNARD – Thierry PAULEAT – Annie FARRET arrivée à 18h40 – Stéphanie BRUN – Magalie RODRIGUEZ – Ludovic NAVAS – Nicolas DEPOIX arrivée à 19h – Sophie HASSAINE – Clément SABOURAUD – Typhaine COMBY arrivée à 19h10 – HORVILLE Steve

Pouvoirs : MM. Martine LABEUR à Christine DEBEAUCÉ - Serge FALZON à Philippe LASSALVY - David AUSILIA à Michel BLANES – Nicolas DEPOIX à Marie-Hélène SANCHEZ – Typhaine COMBY à François COLOMBIER

Convocation du 4 décembre 2020

MM. Marie-Hélène SANCHEZ est élue secrétaire à l'unanimité

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée de la nécessité d'acquérir les parcelles cadastrées AR42 de 219 m² et AR43 de 192 m² – propriétés de Mmes et Mrs MIRA Henry, SANCHEZ Bernadette, DEBUF Joël et DECOCK Viviane, domiciliés rue des Orjols à Gignac, afin de procéder à un alignement de voirie conforme.

L'acquisition est convenue à la somme de 411 €.

En conséquence, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de transfert de propriété et d'inscrire au budget de la commune la somme à payer.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **29 voix POUR (unanimité) :**

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de transfert de propriété
- ✓ **INSCRIT** au budget de la commune la somme à payer.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Jean-François SOTO.



Accusé de réception en préfecture
034-213401144-20201215-DEL2020-129-DE
Date de télétransmission : 17/12/2020
Date de réception préfecture : 17/12/2020